

Séance du 09 Juillet 2015

L'an deux mil quinze, le neuf juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur DODELIN François, Maire.

Étaient présents : MM. GUILBERT Alain, DELAFOSSE René, FORSCHLÉ Jean-Pierre, FOSSÉ Michel, LETELLIER Gérard, AUDIGER Serge, DAVID Michel et Mme SANSON Sophia.

Absents excusés : M. LECLERCQ Guillaume donne pouvoir à M. GUILBERT Alain.

Absent : M. BÉNARD Éric.

Secrétaire de Séance : Mme SANSON Sophia

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour pour acheter une parcelle de terrain aux filles de Monsieur POIXBLANC. Le conseil municipal accepte d'ajouter la délibération à l'unanimité des voix.

Approbation du compte rendu du 14 Avril 2015 :

Le compte rendu de la séance du 14 Avril 2015 est approuvé à l'unanimité des voix.

Délibération pour acheter une parcelle de terrain à Madame DAUMAS Claude :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Mme DAUMAS Claude afin d'acquérir une parcelle de terrain de 25 mètres de long sur 20 mètres de large au prix de 5 € le mètre carré pour agencer une zone réglementée pour les jeunes.

La commune prendra en charge le bornage du terrain ainsi que la clôture concernant le détachement de ces terrains.

Il propose au conseil municipal de délibérer afin de l'autoriser à négocier avec le propriétaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve la demande.

Délibération pour le prix de la cantine et de la garderie :

Pour mémoire, le prix de la cantine 2014-2015 était de 3.30 € et celui de la garderie était de 1.17 € la demi-heure.

Le maire propose au conseil municipal de maintenir le prix de la cantine à 3.30 € et celui de la garderie à 1.17 € la demi-heure.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve la demande.

Délibération pour renouveler la convention d'adhésion au service santé médecine :

Pour préserver et protéger la santé du personnel communal, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention Santé Prévention qui doit être signée entre la commune de Goupillières et le Centre de Gestion.

Le conseil municipal est pour à l'unanimité des voix.

Délibération pour intégrer les écritures d'opération d'ordre au Budget 2015 concernant l'éclairage public de la R.D. 6 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des écritures d'opération d'ordre doivent être ajoutées au budget 2015, afin de réintégrer l'éclairage public de la R.D. 6.

Le maire propose au conseil municipal d'effectuer les modifications suivantes au budget 2015 et de rajouter les écritures suivantes :

Débets :

Compte 21534-041 « Réseaux d'électrification »: + 6412 €

Crédits :

Compte 238-041 « Avances et acomptes »: + 4797 €

Compte 13258-041 « Autres groupement des collectivités » : + 1615 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix approuve la demande.

Délibération concernant le devis de reprise du PLU :

Le bureau d'étude A.F.T. ayant été en liquidation judiciaire, nous avons fait une demande de devis auprès du bureau d'étude EUCLYD pour reprendre la révision du PLU.

Le devis initial d'A.F.T. était de 19 000 € H.T.

Le bureau d'étude EUCLYD nous propose un devis de 11 850 € H.T.

Le conseil municipal est pour à l'unanimité des voix.

Délibération pour effectuer une décision modificative au budget 2015 :

Afin de pourvoir régulariser les dépenses de la révision du PLU, il convient d'effectuer la décision modificative suivante au budget 2015

- 15 000 € au compte 21538 « autres réseaux »
- + 15 000 € au compte 202 « Frais à la réalisation de documents d'urbanismes »

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, est pour.

Délibération pour renouveler le contrat de Monsieur LEROUX Jean-Claude :

Le contrat de Monsieur LEROUX est arrivé à échéance le 30 juin 2015. Il convient de délibérer pour renouveler le contrat au 1^{er} juillet 2015 pour une durée de 1 an. Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité des voix.

Délibération pour renouveler le contrat de Madame GREGOIRE Hélène :

Le contrat de Madame GRÉGOIRE Hélène est arrivé à échéance le 3 juillet 2015.
La Directrice de l'école souhaiterait que ce contrat puisse être reconduit pour l'année scolaire 2015-2016. Monsieur le Maire propose d'établir un contrat à durée déterminée du 1er septembre 2015 au 5 juillet 2016.

Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité des voix

Délibération pour renouveler le contrat de Monsieur LETESTU Rémy :

Le contrat de Monsieur LETESTU arrive à échéance le 31 juillet 2015. Il convient de délibérer pour renouveler le contrat au 1^{er} août pour une durée de 1 an.

Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité des voix.

Questions Diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une nouvelle subvention de l'État concernant la marnière de la Renardière, près du bassin de retenue d'eau. Un rapport a été établi par la société « For et Tec » et a été envoyé à la D.D.T.M., au service de M. QUINIOU, pour avoir son avis.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise COLAS terminera l'entretien de voirie la semaine prochaine. Le département a effectué quelque retouche en enrobé sur la R.D. 6.
- Monsieur GUILBERT Alain informe le conseil municipal qu'il y aura 22 élèves à la rentrée 2015-2016 et 4 enfants mangeront à la cantine le mercredi midi.
- Le moto cross de l'école aura lieu le 13 septembre 2015 à Goupillières.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré le directeur de la Direction des Routes afin de prévoir un aménagement à l'entrée de la commune ainsi qu'à Goupillières-Vallée. Une demande a été faite pour le prêt d'un radar pédagogique qui sera installé à l'entrée de la commune afin de mesurer la vitesse des véhicules ainsi que le nombre de passages.
- Monsieur FORSCHLÉ Jean-Pierre présente au conseil municipal le trajet de la ligne à Grande Vitesse Paris-Le Havre qui est projeté.
- Monsieur AUDIGER demande à Monsieur le Maire si la mare sera de nouveau entretenue.

La séance est levée à 21h10